



PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Élections CACIMA

Dans le cadre de l'élection des membres de la CACIMA, la préfecture rappelle aux électeurs que la date limite pour voter par correspondance ou par internet est fixée au 2 novembre 2016 inclus.

Attention, compte-tenu du décalage horaire, la plate-forme de vote ferme à minuit heure métropole, soit 21h00 heure locale.